

Changements en perspective dans les universités turques !

vendredi 18 juillet 2008, par [Jean Marcou](#)

Après la récente décision de la Cour constitutionnelle maintenant l'interdiction du voile sur les campus, les universités turques sont à nouveau l'enjeu de la lutte qui oppose l'AKP à « l'establishment ». En effet, 21 recteurs (présidents d'université) arrivent en fin de mandat et vont donc être remplacés ou renouvelés dans les prochaines semaines, au terme d'une procédure qui a commencé, le 18 juin.

En Turquie, la procédure de désignation des recteurs est complexe et fait l'objet de nombreuses critiques depuis longtemps. Elle commence par une élection qui se déroule au sein du conseil des universités concernées. Le nom des six candidats ayant obtenu le plus de voix, lors de cette élection, est ensuite transmis au YÖK (Conseil supérieur de l'Enseignement supérieur) qui sélectionne, à son tour, trois candidats. Le dernier mot appartient au Président de la République, qui détient le pouvoir de nomination des recteurs. Toutefois, ce dernier n'est pas tenu de prendre en considération le nombre de voix obtenu par les candidats lors de leur passage devant les conseils d'université et il n'a pas non plus à motiver son choix. Par le passé, les nominations opérées par le président Ahmet Necdet Sezer ont souvent été mises en cause. En effet, on accusait l'ancien président de prendre étroitement en considération les opinions philosophiques et religieuses des candidats, en bref d'éliminer les personnalités suspectes de sympathies islamistes ou islamisantes.

Ce système, qui place le YÖK et le Président de la République au cœur du dispositif de nomination des recteurs, est un héritage direct du coup d'Etat de 1980. Après les années 70, qui avaient vu les universités devenir le théâtre d'un activisme politique étudiant militant, souvent dominé par l'extrême-gauche, l'idée des militaires était de placer les universités sous la férule de « l'establishment », pour mettre un terme à cette effervescence universitaire. Dans les années 90 et plus particulièrement depuis l'arrivée au pouvoir de l'AKP, la situation a pris un tour nouveau, le YÖK et l'élite universitaire devenant l'un des fers de lance de la résistance de « l'establishment » à la poussée des « dinci ». Le YÖK, véritable direction nationale des universités, jouant un rôle important dans la nomination de leurs recteurs et contrôlant leurs programmes, s'est ainsi affirmé comme un auxiliaire particulièrement efficace du camp laïque. Au cours de la législature 2002-2007, il est notamment parvenu à dissuader le gouvernement de l'AKP de lever l'interdiction du voile dans les universités et d'abroger le texte empêchant l'accès de celles-ci aux diplômés issus des lycées religieux (« imam hatip lisesi »). Et surtout, en octobre 2005, il a réussi à mobiliser les universitaires et le barreau des avocats contre l'arrestation du recteur de l'Université de Van, pour des raisons de corruption mal établies, transformant cette affaire en véritable croisade laïque contre le gouvernement Erdogan. Plus récemment, au début du mois d'avril 2007, quelques semaines avant le premier tour de l'élection présidentielle, le très laïque président du YÖK d'alors, Erdogan Teziç, n'avait pas hésité à s'exprimer sur le profil du futur chef d'Etat, souhaitant l'élection d'un président laïque et posant la règle du quorum de présence de 367 députés qui allait empoisonner par la suite le déroulement de l'élection en question. Certains observateurs, s'étonnant de cette ingérence d'une instance universitaire dans la vie politique, n'avaient pas hésité à parler d'un véritable « coup d'Etat » du YÖK.

O tempora, o mores ! Après la victoire de l'AKP aux législatives et l'élection d'Abdullah Gül à la présidence de la République, la situation a encore évolué. Abdullah Gül a remplacé Erdogan Teziç, à la tête du YÖK, par Yusuf Ziya Özcan, un sociologue proche de l'AKP (notre édition du 16 décembre 2007), qui s'est néanmoins retrouvé quelque peu isolé à ce poste. En effet, sur les 21 sièges que compte le YÖK, le nouveau président ne peut guère compter que sur 6 membres réputés favorables à l'AKP. Pendant la crise provoquée par la tentative de levée de l'interdiction du voile à l'université, au début de l'année 2008, les recteurs et les doyens des facultés de droit, ont mené une véritable fronde contre lui (notre édition du

29 février 2008). Et la circulaire qu'il a prise pour mettre en œuvre la réforme constitutionnelle levant l'interdiction du foulard a été annulée par le Conseil d'Etat (notre édition du 12 mars 2008). En dépit de ces difficultés, l'AKP qui maîtrise désormais la nomination finale grâce à la présence d'Abdullah Gül à Çankaya, a tendance à considérer que le temps travaille en quelque sorte pour le gouvernement et qu'avec les remplacements périodiques de recteurs, l'institution universitaire devrait, en l'espace des deux ou trois ans, devenir beaucoup plus docile...

Le remplacement des recteurs dans 21 universités sur les 77 que compte actuellement la Turquie (53 publiques et 24 privées) doit donc être considéré comme une étape importante dans la lutte que se livrent « l'establishment » et l'AKP pour le contrôle des emplois supérieurs de l'Etat. Les noms des personnalités sélectionnées par les élections devant les conseils d'universités et par le YÖK seront transmis, au plus tard le 1^{er} juillet 2008, au président Gül, pour que celui-ci effectue son choix final et le mandat des recteurs nommés commencera le 7 août prochain. Huit d'entre eux seront forcément de nouveaux recteurs, car dans huit universités (Ankara, Atatürk-Erzurum, Dicle, Dokuz Eylül-Izmir, Ege, Ondokuz mayis-Samsun, Middle East Technical- Ankara et Uludag-Bursa) sur les 21 concernées, le recteur a déjà effectué deux mandats et ne peut donc se représenter une troisième fois.

Sources

Article publié le 19 juin 2008 sur le site de l'OVIPoT sous le titre « [Changements en perspective dans les universités turques !](#) »